

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Etaients présents : Isabelle LEJEUNE, Alain THIEFAINE, Delphine SAVAREUX, Jean-Noël BERTRAND, Pierre ALLONSIUS, Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME, Monique LEQUY, Stéphane CUISSET, Jean-Patrice LEJEUNE, Agnès ROUSSEAU, Odile CAPLAIN, Jean Charles COUPEZ

Absents excusés : Vanessa DELCOUR, Sandrine HEUCLIN

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT

Sandrine Heuclin a donné pouvoir à Jean Patrice Lejeune

Le quorum étant atteint la séance est ouverte par Jean Fourdrignier, Maire

Une secrétaire de séance est désignée : Marie DETERME

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2020 ne soulève aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires) et les agents affiliés à l'IRCANTEC (agents contractuels et agents titulaires non affiliés à la CNRACL)

Marie présente le dossier :

Le centre de gestion de l'Aisne a été mandaté par la commune de la Flamengrie pour souscrire un nouveau contrat d'assurance concernant la couverture des risques statutaires pour l'ensemble des agents, titulaires et contractuels. Ces contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2020, il faut donc les renouveler sauf à être son propre assureur.

C'est l'option 1 qui est retenue par les membres du conseil à l'unanimité, à savoir : tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques, avec un taux de 6.50 %.

Pour les agents contractuels ou titulaires non affiliés à la CNRACL, le centre de gestion après diverses consultations a retenu l'assureur CNP associé au courtier SOFAXIS

Ce contrat prendra effet comme le précédent le 1^{er} janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2024.

Nous avons le choix entre deux options :

C'est l'option 1 proposée qui est retenue par la totalité des membres du conseil municipal, à savoir : tous risques avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt de maladie ordinaire, sans franchises sur les autres risques, avec un taux de 1 %

Délibération concernant la convention avec l'ADICA :

Le maire présente la convention pour une prestation d'accompagnement ponctuel à maître d'ouvrage.

En effet, le projet de rénovation de la maison « Lemoine » est enclenché. Il est donc obligatoire de faire appel à un cabinet d'ingénierie afin d'apporter assistance technique et administrative pour la mise en place de l'opération.

D'autre part, si les travaux ne se faisaient pas, nous ne serions pas dans l'obligation de régler les acomptes. Seul, le premier serait à payer.

Jean fait la lecture du modèle de convention.

Celle-ci est soumise au vote de l'assemblée.

La convention de prestation d'accompagnement ponctuel à maître d'ouvrage avec l'ADICA est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur le vote contre le transfert automatique de la compétence PLUI

Le Maire fait lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.

Lors de la séance du 5 septembre 2020, le bureau communautaire a émis un avis contre le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme » prévu par la loi n° 2014.366 du 24 mars 2014. Cet avis est basé sur les éléments suivants :

- La non-existence d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui aurait dû être fait par le PETR.
- Les communes ayant déjà un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) pourrait se sentir démunie et la géographie du territoire peut rendre complexe l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme inter-communal)
- Coût d'un PLUI : entre 400 000 et 565 000 € HT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'approuver la décision de faire opposition au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.

Délibération sur les Aides et cadeaux de fin d'année

Jean confirme le nombre de colis de fin d'année qui seront distribués aux habitants de la commune de plus de 70 ans : 110.

Cependant et à la demande de Marie, trois boîtes de chocolats seront offertes aux 3 habitantes de la Flamengrie, aujourd'hui résidentes à l'EHPAD de la Capelle. Tout le monde est d'accord. Il n'y a pas de concitoyens de la Flamengrie à l'EHPAD de Buironfosse. Ailleurs, nous ne savons pas.

Aides pécuniaires pour un certain nombre de personnes.

Cette année, il y été demandé l'avis d'imposition ou de non-imposition aux anciens bénéficiaires. Une seule personne n'a pas encore répondu. Pour l'instant, un couple semble pouvoir bénéficier de cette aide et deux ou trois autres personnes. Le Maire demande à tous les conseillers de voir si d'autres personnes pourraient en bénéficier.

Adopté à l'unanimité.

Délibération sur les commissions extra-municipales

A ce jour, une seule commission est complète. La Commission Nature, Environnement, Agriculture, avec comme responsable Agnès Rousseaux. Elle sera composée de :

- Victoria BONDUEL
- Francis HEUCLIN
- Quentin VANDENBROECKE
- Hubert DUPONT
- Éric POTENTIER

Compte-tenu de la complexité et l'étendue du sujet, Agnès a demandé à Pierre de la seconder et ce dernier a accepté. Elle a d'autre part, commencé à prendre des contacts pour les sujets qu'elle désire aborder.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la composition de la commission.

Délibération concernant le paiement d'heures supplémentaires ou supplémentaires aux Agents Communaux

Présenté par Marie.

A sa demande et compte tenu de l'absence d'un agent accompagnateur dans le bus, du remplacement d'un agent dépendant de l'éducation nationale par un agent de la commune, une adjointe technique territoriale de la commune a accepté de commencer plus tôt afin de permettre le ramassage scolaire. Lors de la demande, il a été précisé à cette personne que les heures faites en plus seraient payées en heures supplémentaires.

Cependant et compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, elle demande que la mesure soit étendue à l'ensemble du personnel et jusqu'au 31 décembre au cas où elle devrait à nouveau faire la même demande à d'autres agents du personnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant la DM 2 du B.P. 2020

Présenté par Jean.

Afin de permettre au receveur-percepteur de régler les factures, il est demandé à l'ensemble du conseil d'accepter la DM2

Cela ne change rien au BP, compte-tenu que nous avons retiré 5 000 € au compte des dépenses imprévues et 400 € au compte autres bâtiments. Le + et les – faisant 0.

Le conseil à l'unanimité adopte la délibération sur la décision modificative n°2.

Questions diverses :

Jean a rencontré Clara et Ludo afin de finaliser avec eux, la location ou le prêt du terrain « Lemoine ». Il pourrait occuper une partie de ce terrain afin d'étendre leur stockage de plantes, d'arbres. Il suffirait de retirer quelques plaques « Edart » afin de faire communiquer les deux parcelles.

La décision est trouvée : mise à disposition du terrain contre l'entretien

Jean est chargé de rédiger la convention qui sera soumise aux prochains utilisateurs du terrain

Registre des Personnes vulnérables

Depuis 2004 la commune doit être en possession d'un registre des « personnes vulnérables ». Ce registre est obligatoire, mais on ne peut pas inscrire les gens sans leur accord. Il est donc demandé à l'ensemble des conseillers de répertorier les personnes dans leur voisinage, dans leur rue qui pourraient figurer sur ce document et leur conseiller de s'inscrire en mairie.

Stéphane va faire un appel à la population par l'intermédiaire de Facebook.

D'autre part, Jean demande si nous pouvons faire comme en mars, recontacter toutes les personnes âgées ou autres pour leur proposer nos services (courses, pharmacie, courriers etc.) tout le monde est d'accord. Ce serait l'occasion lors de ces échanges d'inciter les personnes vulnérables à s'inscrire.

Décoration Noël

Jean présente l'idée de décoration pour les fêtes de Noël. Nous aimerions mettre quelques sapins illuminés près de l'église du centre afin d'animer un peu le village. Tout le monde est d'accord et Jean Patrice demande que l'on n'oublie pas les hameaux. Les sapins seront mis à disposition des habitants pour les décorer.

Pour information :

- Un nouveau logiciel a été commandé pour le secrétariat de mairie. communication entre les secrétaires. Nous pourrions également avoir un logiciel auprès du même fournisseur « application plateforme citoyens ». Celui-ci permettra d'avertir les habitants par SMS pour toutes informations qui nous sembleront importantes. Il n'y aura aucun coût pour les habitants, il faudra simplement télécharger l'application. Tous les renseignements et manipulations seront communiqués ultérieurement.
- Un rallye automobile est en préparation dans la commune pour 2022. Vous verrez peut-être des véhicules « jaune » faire du repérage dans les hameaux de la commune.
- Une demande de réhabilitation de la pompe à eau du Petit Bois a été faite. Pierre a contacté un habitant du hameau qui est d'accord pour créer une association pour le fonctionnement de cette pompe comme celle de « La Fontinette ». Jean Noël va également participer à la réhabilitation de cette pompe. Affaire à suivre.

Pierre :

- Fossés à curer : il a fait faire des devis à plusieurs entreprises. A ce jour aucune décision n'a été prise.
-
- Haies : 10 courriers ont été envoyés aux propriétaires ou locataires des parcelles où les haies n'ont pas été taillées. Pas de retour à ce jour, et certaines haies sont en cours d'élagage.
- Le déménagement de l'atelier « RN2 » est en cours pour s'installer « rue du Presbytère ».

Stéphane :

- Le terrain de sports a eu la visite de l'inspecteur de la SOCOTEC. Les nouveaux buts sont conformes ; en revanche les installations qui y étaient encore installées ont été démontées d'urgence ; en effet elles n'étaient plus conformes et présentaient des risques d'accident.
- Distribution des bulletins communaux : Stéphane a revu les différents circuits. Tous les conseillers ont une nouvelle carte avec leur parcours. Nous testerons lors de la distribution du 19 décembre avec les colis.
- Vanessa nous a fait passer un message. Elle aimerait que l'on installe une Boite aux lettres pour le Père Noël. A nous de trouver l'emplacement idéal pour les enfants. Tout le monde est d'accord.

Jean :

- Cérémonie du 11 novembre : en comité restreint au maximum soit 9 personnes.
- 100 ans de Madame Paulette TRIQUENEAUX. Jean et Monique lui ont rendu visite. Elle est d'accord (après un peu de discussion). Jean a pris contact avec Mme Meurisse pour le cadeau : 1 téléviseur. Le seul problème : aura-t-on le droit de le lui remettre ? il est bon d'attendre.

Marie :

- Récolement des archives : elle a terminé et le document a été contresigné par Madame MEURISSE.

L'ordre du jour est épuisé, et il n'y a plus de question, la séance est levée à 21 h.

La secrétaire de séance,



M. DETERME